



Recensement annuel des sourds-aveugles de l'Ohio :

Comment inscrire un enfant, mettre à jour le dossier d'un enfant ou déclarer « Aucun enfant sourd-aveugle »

Qu'est-ce que le Recensement des sourds-aveugles ?

Le Recensement des sourds-aveugles consiste à dénombrer les enfants de 0 à 21 ans atteints à la fois d'une perte de la vision et d'une perte de l'audition. L'Ohio Center for Deafblind Education (OCDBE) est tenu par le Bureau des programmes d'éducation spécialisée (OSEP, Office of Special Education Programs) du ministère de l'Éducation des États-Unis d'identifier les enfants de l'Ohio qui ont une perte combinée de la vision et de l'audition (surdicécité) dans le cadre du recensement national des enfants sourds-aveugles. Le consentement parental n'est pas requis pour inscrire un enfant et la déclaration par les éducateurs ou le personnel de l'organisme ne viole pas la loi FERPA (Family Educational Rights and Privacy Act), comme le Règlement 99.31(a) l'indique.

Processus d'inscription

Qui est concerné ? Tout enfant de 0 à 21 ans qui souffre d'une perte combinée de la vision et de l'audition doit être inscrit au Recensement des sourds-aveugles de l'Ohio. En raison des critères différents de déclaration, l'enfant n'a pas besoin d'être identifié comme sourd-aveugle dans le cadre du recensement des enfants par le système EMIS (Education Management Information System) du ministère de l'Éducation de l'Ohio. Le titre d'invalidité délivré par l'EMIS n'a aucune incidence sur l'inscription à ce recensement.

Qui peut inscrire un enfant ? Les parents, les districts scolaires et les organismes peuvent inscrire un enfant en ligne au Recensement des sourds-aveugles de l'Ohio à tout moment en utilisant les liens trouvés sur le site Web de l'OCDBE : www.ohiodeafblind.com. Cliquez sur le lien **Census: Register/Update a child (Recensement : inscrire/mettre à jour un enfant)** en haut à droite de la page d'accueil de l'OCDBE.

Étapes pour inscrire un enfant, mettre à jour le dossier d'un enfant ou déclarer « Aucun enfant sourd-aveugle »

Avant de commencer : Le dossier d'un enfant ne peut être accepté que si tous les champs des quatre sections du dossier sont remplies. Cela nécessite de remplir tous les champs des Parties B et C pour chaque enfant, quel que soit son âge. Tout champ vide est encadré en *rouge*.

Si le district scolaire n'a « Aucun enfant à signaler »

Étape 1 : Se rendre sur la page d'accueil de l'OCDBE : www.ohiodeafblind.com. Cliquez sur le lien **Census: Register/Update a child (Recensement : inscrire/mettre à jour un enfant)** en haut à droite de chaque page du site Web de l'OCDBE.

Étape 2 : Après avoir lu les informations d'introduction, « Si votre district scolaire n'a pas d'enfants à signaler », sélectionner **Click Here (cliquer ici)**. En cliquant sur le lien, le district scolaire déclare qu'aucun enfant fréquentant l'école dans le district ne souffre de surdicécité.

Si l'enfant est inscrit pour la première fois

Étape 1 : Se rendre sur la page d'accueil de l'OCDBE : www.ohiodeafblind.com. Cliquez sur le lien **Census: Register/Update a child (Recensement : inscrire/mettre à jour un enfant)** en haut à droite de chaque page du site Web de l'OCDBE.

Étape 2 : Entrer le nom de famille et la date de naissance de l'enfant, puis cliquer sur **Click Here to Begin (Cliquer ici pour commencer)** pour entrer les informations dans le dossier.

Étape 3 : Une fois terminé, cliquer sur **Review (Vérifier)** ou **Cancel (Annuler)**.

Étape 4 : Une fois les informations vérifiées, cliquer sur **Submit (Soumettre)**. Le dossier est soumis à l'OCDBE pour examen. Si l'enfant est admissible, il sera inscrit au Recensement des sourds-aveugles de l'Ohio.

Si le dossier de l'enfant doit être mis à jour

Étape 1 : Se rendre sur la page d'accueil de l'OCDBE : www.ohiodeafblind.com. Cliquez sur le lien **Census: Register/Update a child (Recensement : inscrire/mettre à jour un enfant)** en haut à droite de chaque page du site Web de l'OCDBE.

Étape 2 : Entrer le nom de famille et la date de naissance de l'enfant, puis cliquer sur **Click Here to Begin (Cliquer ici pour commencer)**. Sur l'écran suivant, si l'enfant est inscrit à l'OCDBE, lire les informations dans l'encadré bleu et cliquer sur le lien pour demander un mot de passe. Un mot de passe sera envoyé par e-mail.

Étape 3 : Une fois le mot de passe reçu, cliquer sur le lien **Census: Register/Update a child (Recensement : inscrire/mettre à jour un enfant)** en haut à droite de chaque page du site Web de l'OCDBE, entrer le nom de famille et la date de naissance de l'enfant et le mot de passe pour accéder au dossier de ce dernier.

Étape 4 : Vérifier les informations qui concernent l'enfant dans chaque champ de chaque section et faire les modifications nécessaires. Une fois le dossier mis à jour, cliquer sur **Review (Vérifier)** ou **Cancel (Annuler)**.

Étape 5 : Une fois les informations mises à jour, cliquer sur **Submit (Soumettre)**. Le dossier est soumis à l'OCDBE pour examen. Si l'enfant est admissible, il sera inscrit au Recensement des sourds-aveugles de l'Ohio.

Vous avez des questions ou besoin d'aide ?

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour compléter l'inscription d'un enfant, mettre à jour un dossier ou déclarer « Aucun enfant » dans le cadre du Recensement des sourds-aveugles de l'Ohio, visitez la page d'accueil de l'OCDBE sur www.ohiodeafblind.com et cliquez sur **Contact Us (Contactez-nous)** dans le coin supérieur droit de chaque page.



À propos de l'OCDBE

L'OCDBE, programme d'assistance technique et de diffusion financé par le gouvernement fédéral, fournit gratuitement une assistance technique, une formation, un développement professionnel et des consultations aux parents, au personnel des districts et des écoles et au personnel des différents organismes pour les enfants inscrits au Recensement des sourds-aveugles de l'Ohio. Depuis plus de 30 ans, l'OCDBE travaille avec les districts locaux, les éducateurs et le personnel des organismes responsables de la mise en œuvre des parties B et C de la loi IDEA (*Individuals with Disabilities Education Act*), avec les associations d'État et nationales de parents et de professionnels, ainsi qu'avec différents autres partenaires engagés à améliorer les progrès de tous les enfants. Afin de fournir des services, il est essentiel que les enfants qui présentent un quelconque degré de perte de la vision et de l'audition soient enregistrés au Recensement des sourds-aveugles de l'Ohio. L'OCDBE effectue le recensement chaque année.

L'OCDBE est exploité par le Centre de développement et d'amélioration des systèmes (Systems Development & Improvement Center) de l'Université de Cincinnati, un centre au sein de la Faculté de l'enseignement, de la justice pénale et des services sociaux de l'université. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Web de l'OCDBE sur www.ohiodeafblind.com.

 **Systems Development & Improvement Center**

 Education
Criminal Justice
Human Services
Information Technology